

Commune de Saint Eloi (58 000)

AVIS AU PUBLIC

Concertation préalable

Commune de Saint Eloi (58 000)

La société Sunti porte un projet de parc agrivoltaïque sur la commune de Saint Eloi. Le projet est situé au lieu-dit Des Craies, à proximité directe de la zone industrielle Nevers-Saint Eloi, entre la route de Chaluzy et la rue d'Aubeterre.

Le projet s'inscrit dans une volonté de concevoir un projet en synergie, alliant une production agricole et une production électrique. Pour ce faire, le projet est développé sur des parcelles à vocation de développement économique, mais actuellement exploitée pour de la culture. L'emprise totale du projet concerne une zone d'implantation de 18 hectares.

A ce jour, plusieurs expertises ont été réalisées. Elles nous permettent de confirmer la faisabilité de ce double projet agricole et électrique.

C'est à ce titre que nous vous proposons de façon volontaire de vous les présenter.

La concertation préalable débutera le **11 Octobre 2023** et se déroulera **jusqu'au 25 Octobre 2023 inclus**, au sein de la salle de réunion du 1^{er} étage de la mairie de la commune de Saint Eloi. Le projet étant encore à un stade de développement, **il ne s'agit pas d'une enquête publique**, mais bien d'une rencontre préalable afin de présenter les généralités du projet envisagé, répondre aux questions et recueillir les remarques et observations afin de faire évoluer le projet et ses composantes.

Un représentant de Sunti se tiendra à la disposition du public aux dates suivantes :

- Le mercredi 11 Octobre de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 ;
- Le mercredi 18 Octobre de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 ;
- Le mercredi 25 Octobre de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 ;

afin de présenter le projet, échanger avec le public et répondre aux questions.

Le public est invité à consulter le dossier de concertation en Mairie et à faire part de ses observations, propositions et contre-propositions, aux jours et aux heures d'ouverture de la Mairie de Saint Eloi, à savoir de 9h00 à 12h00 le Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi ainsi que de 9h00 à 12h00 puis de 13h30 à 18h00 le Mercredi.

Pendant toute la durée de la concertation, les observations pourront être consignées sur un registre déposé à la salle du conseil municipal de la commune de Saint Eloi.

Elles pourront également être adressées par voie postale à l'adresse suivante : Monsieur Le Maire de Saint Eloi, Concertation dans le cadre du projet Des Craies, Mairie de Saint Eloi – Chemin du Bois Bouchot – 58 000 Saint Eloi.

Le bilan de cette concertation sera rendu public dans un délai de trois mois après clôture de cette dernière, et disponible en Mairie de Saint Eloi et sur le site internet de la commune.

Aucun garant n'a été désigné pour cette concertation préalable.